



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ordinaire
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT FACE, volet CSSDM
tenue en Teams le **MERCREDI 7 juin 2023 à 18h00****

Étaient présents:

Administration :	Stéphane Abran, directeur
Enseignants.tes :	Catherine Bouchard Miranda Kuqi Andrée-Anne Fontaine Binette
Parents :	Joanie Barabé Daniel Herrera Marie-Anne Alepin (substitut)
Élèves	Mila Nelson, présidente du comité d'élèves
Personnel :	Noura Bennani, technicienne du service de garde
Autres :	Marie-Ève Arseneau, membre de la communauté / GB EMSB et Fondation de l'école Claude Lévis, membre de la communauté Shannon Joutel, coordonnatrice, OPP

Étaient absents :

Oliya Girard Antonin Forget Élisabeth Pelletier, présidente Hasza Rouighi : est arrivée à 19h30 Héloïse Labarre, vice-présidente du comité d'élèves Julie Saint-Pierre, enseignante (sabbatique) Anne Krag (substitut)
--

1. Présences et vérification du quorum

En l'absence de la présidente et de la vice-présidente, Marie-Anne Alpin assumera le rôle de présidence de l'assemblée du CÉ du 7 juin 2023, proposé par Joanie Barabé, secondé par Noura Bennani. Adopté sans opposition.

À 18h13, la présidente constate le quorum et ouvre la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ODJ est proposé par Daniel Herrera et secondé par Catherine Bouchard. Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du PV de la séance du 17 mai 2023

PV du 17 mai 2023 proposé par Joanie Barbé, secondé par Miranda Kuqi. Adopté à l'unanimité.

4. Suivis à la liste d'actions du 17 mai 2023

La direction nous informe que les boîtes distributrices des serviettes sanitaires ont été installées cette semaine et que dès la semaine prochaine, il y aura des serviettes sanitaires dans les distributrices.

5. Période de questions du public/Zone de réflexion

En l'absence de membres du public, ce point est passé.

6. Affaires courantes de l'école

a) Point du service de garde – Réglementation 2023-2024

- Le tarif qui est présentement facturé aux parents pour les journées régulières (9,20\$) et les journées pédagogiques (10,75\$) resteront les mêmes jusqu'au 30 juin 2024 à moins d'avis contraire.
- Pour la semaine de relâche, un sondage est fait au cours du mois de janvier par le service de garde et celui-ci est ouvert s'il y a suffisamment d'enfants inscrits pour assurer son autofinancement. Les parents en seront avertis par l'école dès la fin janvier.
- Dès l'an prochain, le bloc fratrie à 4 \$ n'existera plus. Les parents devront payer le tarif régulier de 9,20\$ pour chacun des enfants.
- Les frais de retards seront de 1.85\$ pour un total de 55.50\$ pour une heure afin de couvrir les frais encourus. Voici des lignes directrices pour les retards après 18h :
 - Si les parents n'ont pas appelé à 17h55, le SDG doit appeler les parents.
 - Vers 18h05 : sans retour des parents : rejoindre les contacts d'urgence / personnes autorisées à venir chercher les enfants en tout temps.
 - 18h10 : deuxième appel aux parents
 - 18h15 ; deuxième appel aux contacts d'urgence
 - 18h30 : appel au poste de polices du quartier afin de les informer de la situation et mise en place d'une solution avec les policiers.
- Annexe 1 de la réglementation : les parents qui ont la garde partagée devront signer tous les deux des documents concernant le type de facturation souhaité.
- Annexe 2 de la réglementation : informations sur les activités lors des journées pédagogiques.
- Le SDG ne demandera plus la confirmation de lecture et la signature de la réglementation du service de garde aux parents.

Proposé par Daniel Herrera et secondé par Catherine Bouchard. Adopté à l'unanimité.

b) Sorties éducatives modifiant l'horaire & campagnes de financement

- Voyage à Boston pour les élèves de secondaire 2 et voyage à New York pour les élèves de secondaire. 5. En l'absence de l'enseignante organisatrice, Julie St-Pierre, la direction présente deux voyages qui ont toujours eu lieu au fil des années afin de débiter les inscriptions et les campagnes de financement dès le début de la prochaine année scolaire.

Proposé par Andrée-Anne Fontaine-Binette, secondé par Catherine Bouchard. Adopté à l'unanimité.

c) Projet éducatif 2023-2027 – **Résolution 20230607 – 6c**

- La direction présente la « résolution du Conseil d'établissement sur l'adoption du projet éducatif 2023-2027 de l'école FACE »

Proposé par Daniel Herrera et secondé par Miranda Kuqi. Adopté à l'unanimité.

d) Budget pro forma et préparation budgétaire de l'école 2023-2024

- La direction présente le budget pro forma et la préparation budgétaire 2023-2024. La direction indique que le budget est la résultante des discussions et des consultations qui ont été menées durant la présente année. Bref, le plan effectif et sa planification budgétaire sont stables et similaires d'une année à l'autre.

Proposé par Joanie Barabé et appuyé par Daniel Herrera. Adopté à l'unanimité.

e) Reddition des mesures dédiées et protégées – **Résolution 20230607 – 6e**

- La direction présente et explique la reddition de compte sur les mesures protégées suivantes :
 - Aide alimentaire (Mesure 15012);
 - Programme de tutorat (15021 volets 1, 2 et 3)
 - Bien-être à l'école et dans les centres de formation (15022)
 - Activités parascolaires au secondaire (15028)
 - Sorties scolaires en milieu culturel (15186);
- Les mesures 15021 *Programme de tutorat*, 15028 *Activités parascolaires au secondaire* et 15186 *Sorties scolaires en milieu culturel* n'ont pas été dépensées au complet. Cela s'explique par plusieurs facteurs : c'est la première année qu'il n'y a pas de mesures sanitaires, il y a pénurie de personnel pour l'embauche de tuteurs et d'entraîneurs et l'organisation de sorties scolaires à l'école FACE est complexe en raison du calendrier des activités à l'intérieur de l'école (concerts, pièce de théâtre, exposition, etc.)
- Au regard de ces informations, Marie-Anne Alepin propose de créer un comité à l'école concernant les sorties culturelles avec les budgets s'y rattachant : proposé par Marie-Anne Alepin et appuyé par Mila Nelson. Cette proposition sera un point de suivi pour la prochaine année scolaire.

La reddition des mesures dédiées et protégées est proposée par Mila Nelson et appuyé par Daniel Herrera. Approuvé à l'unanimité.

f) Plan de lutte contre l'intimidation – **Résolution 20230607 – 6f**

- La direction présente l'évaluation du plan de lutte 2022-2023 et nous informe qu'à l'école FACE qu'il y a eu très peu de suspension au courant de l'année. L'équipe de direction est davantage orientée vers un code de vie qui enseigne les comportements prosociaux aux enfants. Lorsqu'il y a eu des cas d'intimidation ou de violence, les intervenants concernés interviennent de façon diligente et personnalisée. Cette année, il y a eu 1 suspension à l'externe au primaire et 3 suspensions à l'externe au secondaire.
- Dernièrement, les élèves de la 1^{re} année à secondaire 5 et le personnel de l'école ont répondu au questionnaire sur la sécurité et la violence dans les écoles (QSVE-R). Ce questionnaire était rempli de façon anonyme et permettra à l'école de connaître le portrait de son climat scolaire. Les résultats seront reçus d'ici la fin de l'année scolaire et ils seront présentés lors de l'assemblée générale des parents en septembre prochain.
- Le plan de lutte 2023-2024 a été revu et mis à jour par l'équipe d'intervenants et l'équipe de direction et a été acheminé au CÉ.

Proposé par Andrée-Anne Fontaine-Binette et appuyé par Mila Nelson. Adoption à l'unanimité.

g) Résolution pour la contribution des effets scolaires 2023-2024 – **Résolution 20230607 – 6g**

- La direction a présenté au CÉ du 17 mai dernier les listes de fournitures scolaires et du matériel didactique pour lequel une contribution financière des parents est exigée pour l'année 2023-2024. Lesquelles avait été discutées et adoptées. Toutefois, un modèle de résolution a été proposé par le CSSDM et il a été présenté par la direction.

Proposé par Joanie Barabé et appuyé par Daniel Herrera. Adopté à l'unanimité.

h) Modification au code de vie pour les élèves du primaire

- La direction a présenté une modification au code de vie pour les élèves du primaire en ce qui a trait à l'utilisation du cellulaire sur l'heure du dîner. Ci-dessous, le CÉ a pu discuter des modifications en **jaune** pour l'interdiction de l'utilisation des cellulaires à l'heure du dîner par les élèves du primaire.
 - Les ordinateurs personnels ou autres appareils électroniques, de l'école ou non, *peuvent être utilisés uniquement à des fins éducatives* et dans la mesure où ils ne nuisent pas au climat de travail et dans la mesure où ils sont acceptés par l'enseignant **ou le personnel du service de garde**. Toute autre utilisation d'un appareil électronique et de divertissement est interdite en classe. **Les élèves du primaire ne sont pas autorisés à utiliser leur cellulaire pendant les heures de surveillance du dîner et du service de garde.** Une telle utilisation en classe ou lors des périodes du service de garde entraînerait la confiscation de l'objet par l'enseignant ou **l'adulte responsable** qui le remettrait à la direction. (Nous recommandons de ne pas apporter ce type d'appareils à l'école qui ne se porte pas responsables de vols ou de bris.)
- Cette modification encadre l'utilisation du cellulaire à l'heure du dîner afin que les élèves du primaire socialisent davantage entre eux à l'heure du dîner.

Daniel Herrera propose et appuyé par Catherine Bouchard. Adopté à l'unanimité.

7. Affaires courantes du CÉ

a) Transfert de fonds 4 au Fonds 9 – **Résolution du CÉ**

- Le conseil d'établissement approuve le transfert d'un montant maximal de 55 000\$ du fonds 4 cumulé par les campagnes de financement et/ou dons de l'année en cours pour renflouer les dépenses payées au fonds 9 pour des activités et projets étudiants.

	Montant	
Dictée PGL	4 223,00 \$	Enseignantes du primaire en français
Salle d'apaisement secondaire	1 700,00 \$	Don de la caisse populaire
OPP	3 412,00 \$	Campagne de financement
Vie étudiante	7 431,00 \$	Activités offerts aux élèves
Fête des finissants, sec. V	36 043,00 \$	Campagne de financement
Bourse Éducaide	1 000,00 \$	2 étudiants/chacun 500\$
Projet CNEST/maternelle	500,00 \$	Classe de Dalal
Total	54 309,00 \$	

Proposé par Andrée-Anne Fontaine-Binette et appuyé par Miranda Kuqi. Adopté à l'unanimité.

b) Rapport annuel du CÉ

- Le rapport annuel sera revu par la présidente du CÉ et la déléguée au comité de parents du CSSDM. Par la suite, il sera proposé pour adoption par courriel d'ici la fin de l'année scolaire.

8. Points des autres membres

a) Présidente

- En l'absence de la présidente, ce point est passé.

b) Conseil des élèves

- Mila : Dernière rencontre avec le conseil étudiant aujourd'hui, Mila nous informe que l'année scolaire s'est bien déroulée, il y a eu entre autres le talent show, le bal de Noël, des présentations de théâtre, des concerts, le bal de fin d'année qui s'en vient. Les élèves envisagent d'ouvrir le conseil étudiant à tous et à toutes afin d'avoir plus de participants motivés. Mila a apprécié son expérience au sein du conseil d'élève.

- **Mention de félicitations au conseil des élèves pour le bon travail tout au long de l'année scolaire** proposée par Marie-Ève Alepin, secondé par Daniel Herrera. Adopté à l'unanimité

c) Enseignants

Catherine :

- Concert des maternelles et 1re années le 15 juin.
- Concert des 2^e et 3^e années le 16 juin.
- Les 5^e années iront au camp Jouvence le 12-14 juin.
- Orchestre de chambre ARION 3-4^e année et 6^e année le 22 juin.
- Les examens pour le secondaire commencent le 12 juin.

Miranda :

- Finalisation des projets en arts plastiques pour les 4^e et 5^e année.
- Très beau projet de céramique dans la forêt enchantée de l'école « la valeur des choses »
- Projet en arts plastiques de banderole « J'aime » sur la clôture de l'école pour les 4^e années.
- Championnat de mathématique : 2 participants ont gagné la 1^{re} place et 6 participants ont reçu une mention spéciale. Très belle participation.

d) Professionnels non enseignants

- Noura Bennani : Très belle année au service de garde. Semaine très animée pour la semaine des services de garde.

➤ **Mention spéciale de félicitation au SDG** proposée par Joanie Barabé et secondé par Miranda Kuqi. Adopté à l'unanimité.

e) Comité de parents CSSDM

- Mémoire du regroupement des comités de parents dans le contexte du projet de loi 23 qui aura une incidence sur l'organisation scolaire.
- Il y aura la désignation des membres qui représentera Face au CSSDM.
- Prochaine rencontre aura lieu le 13 juin 2023.

f) Représentant du « GB EMSB »

- Suivi concernant la lettre envoyée à la directrice régionale : une réponse a été reçue.
- Rencontre Teams concernant le plan de lutte contre l'intimidation pour les parents afin de répondre à leurs questions.
- Une classe de maternelle, aucun prof en surplus.
- Marie-Ève mentionne que les équipes de directions du CSSDM et de l'EMSB sont exceptionnelles et elle souligne la collaboration qui l'est tout autant.

➤ **Mention de félicitations pour les directions du CSSDM et de l'EMSB** proposée par Daniel Herrera et appuyée par Miranda Kuqi. Adopté à l'unanimité.

g) OPP

- L'OPP remercie le CÉ pour les initiatives et l'aide apportées durant l'année.
- L'OPP aimerait poursuivre sa collaboration avec le service de garde, Mila et la direction.

➤ **Mention de félicitations à l'OPP pour son implication extraordinaire** proposée par Miranda Kuqi propose et appuyé par Noura Bennani. Adopté à l'unanimité.

h) Fondation

- Fondation très motivée cette année. Préparation en cours pour les bourses

9. Affaires diverses

- Aucun point pour ce soir.

10. Levée de séance

À 19h38, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
L'assemblée de parents aura lieu le 7 septembre 2023.

Joanie Barabé, secrétaire
7 juin 2023